SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2883e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 10 décembre 2024**, à 19 h à laquelle sont présents, madame la conseillère Chantal Benoit et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Jocelyn Jutras, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence du maire, monsieur Robert Vyncke.

Assiste également à la séance, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général.

Monsieur le maire, Robert Vyncke constate que le quorum est atteint, il souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2024-12-38 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier appuyé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

1er Période de questions – Ordre du jour

La période de questions débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 01.

2024-12-39 **Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire tenue le 3 décembre 2024**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 décembre 2024 à 19 h 00 et du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 3 décembre 2024 à 20 h 00, il est proposé par Monsieur Mario Blanchard appuyé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte les procès-verbaux tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-40 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 10 décembre 2024**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2024;

ATTENDU QUE conformément au règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier appuyé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 10 décembre 2024 pour la somme totale de 111 270,40 $ à même le budget 2024 et d'en autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 635-2020, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-41 **Adoption du règlement 709-2024 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2025**

ATTENDU l'avis de motion numéro AM-2024-11-14 Règlement numéro 709-2024 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2025, donnée par le conseiller, monsieur Pierre Pelletier lors de la séance régulière du 5 novembre 2024;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement numéro DP-2023-12-15 Règlement numéro 709-2024 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2024, a été déposé lors de la séance régulière du 3 décembre 2024 par le conseiller, monsieur Pierre Pelletier et

que le directeur général a procédé à l'explication de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle appuyé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 709-2024, règlement déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-42 **Adoption du règlement 711-2024 modifiant le règlement 632-2019 sur la gestion contractuelle**

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 15 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 632-2019 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 3 décembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains

contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

ATTENDU QU'un avis de motion AM-2024-12-20 a été donné et qu'un projet de règlement DP-2024-12-21 a été déposé par le conseiller, monsieur Pierre Pelletier à la séance du 3 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier appuyé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** que le conseil municipal adopte le règlement 711-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-43 **Décompte progressif # 3 - Autorisation de paiement – Remplacement d'un tronçon d'aqueduc – règlement 701-2024 – Excavation St-Pierre et Tremblay inc.**

ATTENDU QUE la compagnie Tetra Tech QI inc. recommande le paiement du décompte progressif #3 pour les travaux de remplacement d'un tronçon d'aqueduc sur la route 112;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras appuyé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser le paiement du décompte progressif #3 au montant de 37 785,15 $ taxes incluses à Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-44 **Adoption de l'état budgétaire révisé 8 du 3 décembre 2024 – Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) de Saint-Paul-d'Abbotsford**

ATTENDU la Résolution numéro 2024-01-05 – Adoption des prévisions budgétaires Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) 2024 pour un montant annuel maximal de 6 000 $;

ATTENDU QUE le montant du budget 2024 était de 3 765$;

ATTENDU QUE l'état budgétaire révisé 8 totalise un montant en plus de 11 $ pour l'année 2024 en coût direct au budget général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier appuyé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** que le conseil municipal adopte l'état budgétaire révisé 8 du 3 décembre 2024, reçus par la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford et voit le montant en hausse pour un montant total 2024 à ce jour à 5 441 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-45 **Entente plantation arbres – Arbre-Évolution COOP de solidarité**

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a procédé au nettoyage du cours d'eau Bélanger-Fabrique;

ATTENDU QUE ce nettoyage a abimé certains arbres et a permis d'agrandir la zone de plantation située sur le lot 6 325 310 ;

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a financé le reboisement de cette zone par la plantation de 314 arbres;

ATTENDU QUE la plantation de ces arbres a été rendue possible grâce au Programme de reboisement social de l'organisme Arbre-Évolution COOP de solidarité,

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente avec Arbre-Évolution COOP de solidarité quant à l'entretien et la conservation de ladite plantation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit appuyé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser le maire, monsieur Robert Vyncke et le greffier-trésorier, monsieur Jean-Raphaël Cloutier à signer l'entente avec Arbre-Évolution COOP de solidarité au nom de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-46 **Embauche de madame Alexandra Duquette / Adjointe administrative**

ATTENDU QU'après évaluation des tâches du département de l'administration municipale, le besoin d'un effectif supplémentaire est requis;

ATTENDU QUE madame Alexandra Duquette a soumis sa candidature pour la période estivale 2024 et que celle-ci a été engagée par la résolution 2024-06-12;

ATTENDU QUE la Municipalité désire prolonger la durée de l'embauche de madame Duquette pour continuer ce poste à temps partiel jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE ce poste sera rémunéré selon le 4e niveau de la grille de la structure salariale en vigueur de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit appuyé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** de retenir la candidature de madame Alexandra Duquette pour combler le poste à temps partiel d'adjointe administrative, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche établi et signé entre les parties.

QUE monsieur Robert Vyncke, maire et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général, sont autorisés à signer le contrat de travail de madame Alexandra Duquette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-47 **Embauche de madame Stacy Bertin / Fonctionnaire désignée / inspectrice municipale – Prolongation de période d'emploi**

ATTENDU QU'après évaluation des tâches du département d'urbanisme, un besoin d'effectif supplémentaire est requis;

ATTENDU QUE madame Stacy Bertin a soumis sa candidature pour la période estivale 2024 et que celle-ci a été engagée par la résolution 2024-04-26;

ATTENDU QUE la Municipalité désire prolonger la durée de l'embauche de madame Bertin pour continuer ce poste à temps partiel jusqu'au 20 décembre 2024 par la résolution 2024-08-15;

ATTENDU QUE la Municipalité désire prolonger la durée de l'embauche de madame Bertin pour continuer ce poste à temps partiel jusqu'au 30 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier appuyé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** de prolonger l'embauche de madame Stacy Bertin afin de pourvoir au poste de fonctionnaire désignée / inspectrice municipale.

QUE ce poste soit rémunéré en respectant les balises salariales de l'échelle de niveau 3 de la structure salariale en vigueur.

QUE monsieur Robert Vyncke, maire et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général, sont autorisés à signer le contrat de travail de madame Stacy Bertin pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-48 **Adoption du 2e projet de règlement – Règlement 710-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin d'autoriser l'apiculture à l'usage accessoire fermette**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier son Règlement de zonage numéro 612-2018 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE la modification règlementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à autoriser l'apiculture comme usage accessoire fermette à l'usage principal habitation;

ATTENDU QU'un avis de motion AM-2024-11-22 et un dépôt et adoption du premier projet DP-2024-11-23 du présent règlement ont été

régulièrement donnés lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2024 par le conseiller, monsieur Pierre Pelletier;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Municipalité le 6 novembre 2024 et que la tenue de la consultation publique a eu lieu le 26 novembre 2024 à 18 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit appuyé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'adopter le 2e projet de règlement numéro 710-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

AM-2024-12-49 **Avis de motion – Règlement 712-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin de modifier les limites des zones résidentielles H-31 et H-72**

Monsieur Pierre Pelletier **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement qui aura pour titre « *Règlement 712-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin de modifier les limites des zones résidentielles H-31 et H-72* » tel que décrit dans ledit projet de règlement qui sera déposé dans cette même séance

DP-2024-12-50 **Dépôt et Adoption du premier projet de règlement – Règlement 712-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin de modifier les limites des zones résidentielles H-31 et H-72**

Monsieur Pierre Pelletier **DÉPOSE** le projet de règlement intitulé « *Règlement 712-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin de modifier les limites des zones résidentielles H-31 et H-72* » et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

ATTENDU la tenue d'une consultation publique qui aura lieu le lundi 13 janvier 2025 à 18 h 30 relativement à l'ensemble du contenu du projet du règlement déposé et adopté par la résolution numéro 2024-12-50 lors de

la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 décembre 2024

ATTENDU les dispositions des articles 128 et 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier appuyé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement numéro 712-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

AM-2024-12-51 **Avis de motion – Règlement 713-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 615-2018 afin de soumettre l'usage fermette à un certificat d'occupation**

Monsieur Pierre Pelletier **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement qui aura pour titre « *Règlement 713-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 615-2018 afin de soumettre l'usage fermette à un certificat d'occupation* » tel que décrit dans ledit projet de règlement qui sera déposé dans cette même séance

DP-2024-12-52 **Dépôt et adoption du premier projet de règlement – Règlement 713-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 615-2018 afin de soumettre l'usage fermette à un certificat d'occupation**

Monsieur Pierre Pelletier **DÉPOSE** le projet de règlement intitulé « *Règlement 713-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 615-2018 afin de soumettre l'usage fermette à un certificat d'occupation* » et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

ATTENDU la tenue d'une consultation publique qui aura lieu le lundi 13 janvier 2025 à 18 h 15 relativement à l'ensemble du contenu du projet du règlement déposé et adopté par la résolution numéro 2024-12-52 lors de

la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 décembre 2024

ATTENDU les dispositions des articles 128 et 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier appuyé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement numéro 713-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-53 **Fonds réservés au programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiments résidentiels**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford s'est dotée d'un programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiment résidentiel en lien avec le *Plan particulier d'urbanisme* (PPU) par la résolution 2021-12-17 ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne reconduit pas ce fonds réservé pour l'année 2025;

ATTENDU QU'afin de traiter toutes les demandes reçues pour l'année 2024 nous devons attribuer une nouvelle somme de 15 804,65 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit appuyé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** d'affecter une somme de 15 804,65 $ au poste 59 131 01 000 – Fonds affecté – Rénovation façade PPU pour terminer le traitement des demandes de subvention reçue pour l'année 2024;

QUE la somme de 15 804.65 $ soit affectée aux demandes de subvention suivantes : 844-848, rue Principale Est, 1056, rue Principale Est et le 1075, rue Principale Est.

QUE la somme par la présente résolution soit prise à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-54 **Adoption de la politique familiale de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford**

ATTENDU la résolution 2023-01-17;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé une démarche conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales offert par la ministre de la Famille;

ATTENDU QUE par l'élaboration de la politique familiale et de son plan d'action, la Municipalité souhaite réaffirmer son engagement envers les familles abbotsfordiennes ;

ATTENDU l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit appuyé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'adopter la politique familiale et son plan d'action 2025-2030, tels que présentés.

QU'un comité de suivi ayant pour mandat d'effectuer le suivi du plan d'action, de faire des recommandations au conseil municipal et de poursuivre la réflexion sur les enjeux des familles soit créé.

QUE ce comité soit constitué, sous la présidence de l'élue responsable des questions relatives à la famille, des membres suivants : Mariane Chiasson-Roussel, Andréa Nicolas-Cloutier, Vanessa Côté, Audrey Malin, Jessica Nicolas-Cloutier et Catherine Paquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Aucun rapport n'est présenté par les délégués.

Rapports du maire et de la MRC

Aucun rapport n'est présenté par le maire.

2e Période de questions - Séance

La période de questions débute à 19 h 20 et se termine à 19 h 26.

2024-12-55 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier appuyé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	**Monsieur Jean-Raphaël Cloutier**
Maire	Directeur général